

## **RÉSOLUTION DE L'AMM SUR LA MAIN D'OEUVRE MÉDICALE**

Adoptée par la 50<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'AMM, Ottawa, Canada, Octobre 1998  
et amendée par la 60<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'AMM, New Delhi, Inde, Octobre 2009

### **PRÉAMBULE**

La santé de nos pays dépend de notre capacité à maintenir la population en bonne santé. Les soins de santé constituent un droit fondamental des individus. Ces soins sont fonction de l'accès au personnel médical hautement qualifié et aux autres professionnels de santé. Les systèmes de santé fonctionnant bien sont dépendants de ces ressources humaines. Une planification complète et à grande échelle au niveau national s'impose pour qu'un pays dispose d'une main d'œuvre médicale dans tous les domaines de la médecine à même de répondre aux besoins de santé actuels et futurs de toute la population du pays.

Actuellement, la pénurie en ressources humaines dans le domaine de la santé est importante. Elle existe dans tous les pays mais de manière plus prononcée dans les pays en voie de développement où les ressources humaines dans le domaine de la santé sont moindres.

Le problème est aggravé par le fait que de nombreux pays n'ont pas investi correctement dans l'éducation, la formation, le recrutement et la préservation de leur main d'œuvre médicale. La population vieillissante dans les pays développés se reflète également au niveau de la main d'œuvre médicale. La plupart des pays développés résolvent leur pénurie de main d'œuvre médicale en attirant des professionnels de santé issus des pays en voie de développement pour renforcer leurs propres systèmes de santé.

L'émigration des professionnels de santé des pays en voie de développement vers les pays développés a également paralysé ces dix dernières années les systèmes de santé des pays en voie de développement. La réalité économique avec l'insuffisance de ses investissements, et l'inadéquation de ses établissements et le manque de soutien des professionnels de santé ont contribué à cette émigration.

L'Organisation Mondiale de la Santé, consciente que la grave pénurie de main d'œuvre médicale nuit à la délivrance des soins de santé basiques et vitaux, a créé des structures telle que l'Alliance Mondiale de la main d'œuvre dans le secteur de la santé sous la forme d'un partenariat visant à identifier et à mettre en place des solutions aux problèmes de main d'œuvre dans le secteur de la santé. L'OMS encourage la création et l'intégration

d'assistants médicaux/cliniques au sein de la main d'œuvre médicale pour partiellement résoudre la pénurie.

**RECOMMANDATIONS:**

Consciente que les systèmes de santé ont besoin d'un effectif approprié de professionnels de santé qualifiés et compétents, l'Association Médicale Mondiale fait appel à toutes les Associations Médicales Nationales pour participer et contribuer à répondre à ces nécessités et pour:

1. Demander à leurs gouvernements respectifs d'allouer des ressources financières suffisantes pour l'enseignement, la formation, l'évolution, le recrutement et la préservation des médecins afin de répondre aux besoins médicaux de toute la population de leurs pays.
2. Demander à leurs gouvernements respectifs de veiller à ce que l'enseignement, la formation et l'évolution de professionnels de santé soient en adéquation avec les standards et les normes les plus élevés possible, y compris:
  - la formation et l'évolution des assistants médicaux/cliniques là où cela est possible et opportun, et
  - la fixation précise du champ d'exercice et les conditions requises pour un soutien et une supervision corrects.
3. Demander à leurs gouvernements respectifs de veiller à ce que des ratios équilibrés existent entre la population et la main d'œuvre médicale à tous les niveaux, ainsi que des mécanismes pour résoudre le problème de l'accès limité aux soins dans les zones rurales et reculées, en se basant sur les normes et standards internationaux reconnus lorsque ces derniers existent;
4. Prendre des mesures pour attirer et soutenir les jeunes dans leurs pays à choisir la profession médicale et également demander à leurs gouvernements respectifs de prendre de telles mesures;
5. Plaider activement en faveur de programmes qui assureront la préservation des médecins dans leurs pays respectifs et veiller à ce que les gouvernements reconnaissent cette nécessité;
6. Demander à leurs gouvernements d'améliorer l'environnement professionnel du personnel soignant (y compris l'accès aux établissements, aux équipements, aux protocoles thérapeutiques et au soutien professionnel), la rémunération des médecins, le cadre de vie des médecins et le plan de carrière de la main d'œuvre médicale à tous les

niveaux;

7. Plaider en faveur de protocoles d'entente transparents entre les pays pour lesquels la migration des professionnels de santé qualifiés est préoccupante, enrôler là où cela est possible les AMN des pays d'origine et des pays hôtes pour aider ces médecins.

RESCINDED